Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/02/2026 - 2070 - 1995 B 00746 - 401 540 877 - ABC CONCORDE

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

ZONE ACTIVITE COMM DE LA CONDAMINE MAISON DE LA LITERIE 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Numéro SIRET* 40154087700016 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 31/12/2024				31/12/2023	
			Brut 1		Amort., provis° 2	Net 3	Net 4	
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	I	Frais d'établissement *	AB		AC			
A	N	Frais de développement*	CX		CQ			
C	C	Concessions, brevets et droits similair	AF		AG			
T		Fonds commercial (1)	AG		AI		76 923	
V	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
F	R	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
I	C	Constructions	AP		AQ			
M		Install. tech., matériel et outillage ind	AR		AS			
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	3 587	AU	158	3 429	58 387
	P	Immobilisations en cours	AV		AW			
	B	Avances et acomptes	AX		AY			
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT			
L	F	Autres participations	CU		CV			
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC			
S	N	Autres titres immobilisés	BD	1 270 968	BE	1 270 968	1 270 968	
E		Prêts	BF		BG		200	
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		11 782	
		TOTAL (II)	BJ	1 274 555	BK	158	1 274 397	1 418 260
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C	T	En cours de production de biens	BN		BO			
T		En cours de production de services	BP		BQ			
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C	K	Marchandises	BT		BU		187 390	
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW			
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 937	BY	10 937	36 484	
C	R	Autres créances (3)	BZ	470 153	CA	470 153	707 311	
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L	D	VMP(dt act° propres)	CD		CE			
	I	Disponibilités	CF	494 195	CG	494 195	204 230	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		49 593	
R E		**TOTAL (III)**	CJ	975 286	CK	975 286	1 185 007	
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV	CW					
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 249 840	1A	158	2 249 682	2 603 267

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		CP		(3) Part à + d'un an	CR	
Clause de rés. de prop. :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Néant : *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours	B1	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants*	EJ	DG	2 229 607	2 290 687
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-120 793	-61 080
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	2 125 314	2 246 107
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		194
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip	EI	DV	76 705	92 552
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	12 750	16 116
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	14 098	175 817
	Dettes fiscales et sociales		DY	20 816	43 365
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		29 117
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	124 368	357 160
	Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)		EE	2 249 682	2 603 267

Renvois						
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	124 368	357 160
	(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH		194

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

Néant [] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	53 143	D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I					KD	77 418	KE		KF	
C	Terrains					KG		KH		KI	
C	Cons	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL	
C	truc	- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO	
R	tions	- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP	31 146	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3		KS	14 344	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*				KV	136 796	KW		KX	3 864
E		- Matériel de transport*				KY	36 849	KZ		LA	
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	11 954	LC		LD	3 587
L		- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
S	TOTAL III					LN	231 088	LO		LP	7 450
	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
F	Autres participations					8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés					1P	1 270 968	1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières					1T	11 982	1U		1V	3 704
	TOTAL IV					LQ	1 282 950	LR		LS	3 704
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)					0G	1 644 599	0H		0J	11 154

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réval légale ou éval en équ: valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					C0	53 143	D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					LV	77 418	LW		1X	
	Terrains					LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre				MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui				MD		ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions				MG	31 146	MH		MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MJ	14 344	MK		ML	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements				MM	140 660	MN		MO	
E		- Matériel de transport				MP	36 849	MQ		MR	
L		- Mat. de bureau et informatique, mobilier				MS	11 954	MT	3 587	MU	
L		- Emballages récupérables et div				MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY			MZ		NA		NB	
E	Avances et acomptes		NC			ND		NE		NF	
S	TOTAL III					NG	234 952	NH	3 587	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)					0U		M7		0W	
F	Autres participations					0X		0Y		0Z	
I	Autres titres immobilisés					2B		2C	1 270 968	2D	
N	Prêts et autres immob. financières			200		2E	15 486	2F		2G	
	TOTAL IV			200		NJ	15 486	NK	1 270 968	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			200		0K	380 999	0L	1 274 555	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2025

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

Néant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

Néant *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY	53 143	EL		EM	53 143	EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	495	PF		PG	495	PH		
TOTAL I	RK	53 638	RM		RN	53 638	RO		
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV	31 146	PW		PX	31 146	PY		
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	14 344	QA		QB	14 344	QC		
Autres immob. corp. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	78 410	QE	6 516	QF	84 926	QG		
Autres immob. corp. - Matériel de transport	QH	36 849	QI		QJ	36 849	QK		
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 954	QM	158	QN	11 954	QO		158
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	172 702	QV	6 674	QW	179 218	QX		158
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	226 340	0P	6 674	0Q	232 856	0R		158

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup., div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

Néant [] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Néant [] *

CADRE A ETAT DES CREANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	10 937	10 937	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	710	710	
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	500	500	
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 667	8 667	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupes et associés (2)	VC	412 679	412 679	
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	47 598	47 598	
Charges constatées d'avance		VS			
TOTAUX		VT	481 091	VU 481 091	VV
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 098	14 098		
Personnel et comptes rattachés		8C	10 370	10 370		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 571	8 571		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	663	663		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 212	1 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J				
Groupes et associés (2)		VI	76 705	76 705		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	111 619	VZ 111 619		
RENVOI (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
RENVOI (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Néant [] *

Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	3 750
	Amendes et pénalités	WJ	3 750	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		)	WQ
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	3 750

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	120 793
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
	Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV	
		- Imposées aux taux de 0%						WH	
		- Imposées aux taux de 19 %						WP	
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- Imputées sur déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						) XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
				Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. Innovantes (art 44 sexies A)	L5	
	France Ruralités Revitalisation	OV		Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI			XG	
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)								
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)					
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	120 793

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	XI			
des déficits reportables :	déficit (II moins I)			XJ	117 043
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL	
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)	XN		XO	117 043

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise :	SARL ABC CONCORDE		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	467 315
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	467 315
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	117 043
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	584 358

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges*					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y		
Provisions pour dépréciation*					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L		
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO		

TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A**

ligne WI **ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-61 080
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	-61 080
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	-61 080
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	-61 080

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)	YQ		
		- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	YT	18 883	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	83 658	161 366
		- Personnel extérieur de l'entreprise	YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	18 957	8 737
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles ES)	ST	59 922	90 880
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	181 421	260 983
	impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE	YW	21 551	33 481
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits ZS)	9Z	2 739	3 363
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	24 290	36 844
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée	YY	111 718	201 265
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	56 065	132 170
Divers		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2024)*	OB	144 493	
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	0S		
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soc	ZK	%	%
		NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP		
		Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR		
		Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH		

Régime de groupe								
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL	
			PV à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ens. JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO	
			PV à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale	JH	1	N°SIRET de la société mère	JJ			

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

Néant

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1	FRS.ENREG/TRESOR CP.02.04	07/05/2004	39 143		39 143		
2	HONOS SOFIDOC/BALARUC	07/05/2004	14 000		14 000		
3	LOGICIEL SAGE COMPTA LIGNE 30	09/07/2015	495		495		
4	DROIT/BAIL	20/10/2000	15 245				15 245
5	SCI QUIVA DRT AU BAIL/EN	01/12/2015	35 000				35 000
6	ACHAT FONDS DE COMMERCE	01/07/1995	26 679				26 679
7	TRAVX CLOISON ISOLATION BUR.	18/05/2009	1 904		1 904		
8	TRAVX FAUX PLAFOND TONGA BLANC 60CM	15/05/2009	10 800		10 800		
9	TRVX TABLEAU ELECTRIQUE MIS.CONFORMITE	20/05/2009	9 242		9 242		
10	PLACAGE HIDROPLANEL COUPE FEU PLANCHER	04/04/2011	2 100		2 100		
11	RENO WC HANDICAP+CLOISON COUPE FEU	26/03/2011	7 100		7 100		
12	GERBEUR/CHARGEUR FENWICK	02/05/2001	1 524		1 524		

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1							
2							
3							
4		-15 245	-15 245				
5	139 700	104 700	104 700				
6	221 400	194 721	194 721				
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)		228 442				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		A	B (Ventilation par taux)			C

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2025

(Suite) tableau supplémentaire

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations *

Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
CLIM.POMPE CHALEUR MITSUBISHI HEAVY	10/06/2009	12 819		12 819		
ENSEIGNE ALU DIBOND DIFFUSANT	14/07/2008	6 100		6 100		
RADIATEUR CALOPORTEUR 1500WTTS	17/12/2009	932		932		
PEINTURE BARDAGE / MAG PEROLS	28/06/2010	5 500		5 500		
CLOISON FAUX-PLAFOND ECLAIRAGE	22/01/2016	9 167		7 741		1 426
CLOISONS FAUX-PLAFONDS ECLAIRAGE PEINTUR	29/01/2016	9 167		7 723		1 444
PANNEAU ALU DIBOND LAQUE 8000X2000	12/02/2016	2 700		2 265		435
CLOISONS FAUX-PLAFONDS ECLAIRAGE PEINTUR	04/03/2016	5 688		4 737		951
FACE/MAGASIN MODIF ECLAIRAGES INTERIEURS	29/03/2016	3 883		3 207		676
MOQUETTE MDL MAG/SAINT JEAN	15/03/2016	6 745		5 597		1 149
CLIMATISATION 3 SPITS-INVERTERS + RACCOR	19/12/2016	12 800		9 646		3 154
PANNEAU ALU DIBOND LAQUE 4000X1500 ST.J	07/07/2016	1 500		1 500		
DECAPAGE - PEINTURE FACADE BAT/190M2	09/09/2016	7 500		5 860		1 640
PANNEAU ALU DIBOND LAQUE 3000X1500 SUR P	14/04/2016	2 500		2 500		
REMISE EN PEINTURE BAT/FENOUILLET	21/12/2017	10 500		9 796		704
DEPOSE AUVENT & POSE PANNEAU 6M.X1.75M A	07/07/2020	2 800		1 116		1 684
MOQUETTE MDL	20/05/2022	6 767		2 046		4 721
DEPOSE & POSE DALLES LUMINEUSES	06/06/2022	880		182		698
REFECT° TOTALE MAGASIN PEROLS 06/22	28/06/2022	41 667		8 380		33 287
HK CONCEPT	01/04/2024	3 864		98		3 766

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations *

Nat. et date d'acquisition des éléments cédés* Report de la colonne (1)	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
			Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0%	
Report tableau précédent							
CLIM.POMPE CHALEUR MITSUBISHI H							
ENSEIGNE ALU DIBOND DIFFUSANT							
RADIATEUR CALOPORTEUR 1500WTT							
PEINTURE BARDAGE / MAG PEROLS							
CLOISON FAUX-PLAFOND ECLAIRAGE		-1 426	-1 426				
CLOISONS FAUX-PLAFONDS ECLAIRA		-1 444	-1 444				
PANNEAU ALU DIBOND LAQUE 8000X2		-435	-435				
CLOISONS FAUX-PLAFONDS ECLAIRA		-951	-951				
FACE/MAGASIN MODIF ECLAIRAGES I		-676	-676				
MOQUETTE MDL MAG/SAINT JEAN		-1 149	-1 149				
CLIMATISATION 3 SPITS-INVERTERS +		-3 154	-3 154				
PANNEAU ALU DIBOND LAQUE 4000X1							
DECAPAGE - PEINTURE FACADE BAT/		-1 640	-1 640				
PANNEAU ALU DIBOND LAQUE 3000X1							
REMISE EN PEINTURE BAT/FENOUILL		-704	-704				
DEPOSE AUVENT & POSE PANNEAU 6		-1 684	-1 684				
MOQUETTE MDL		-4 721	-4 721				
DEPOSE & POSE DALLES LUMINEUSE		-698	-698				
REFECT° TOTALE MAGASIN PEROLS 0		-33 287	-33 287				
HK CONCEPT		-3 766	-3 766				
Total		-55 735	-55 734				
TOTAL A REPORTER		-55 735	-55 734				

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2025

(Suite) tableau supplémentaire

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations *

Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
FOURGON IVECO 35S11 V13	30/11/2010	26 000		26 000		
FORD FIESTA VAN TREND TDCI 75CV BLANC	17/12/2014	10 849		10 849		
FAX LASER SAMSUNG SF5100	26/02/2002	459		459		
CONFIG INFO CM ASSUS PV	07/04/2007	646		646		
CONFIG INFO/ COMPTA HP ELITEDESK 800 G1	09/07/2015	1 068		1 068		
MUR/ETAGERE SOFT.40	02/11/2001	1 146		1 146		
MUR/ETAGERES SOFT/P HETRE	19/12/2002	1 343		1 343		
MOB.BARIERE/DVRS MEZZ.	12/12/2006	7 291		7 291		

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations *

Nat. et date d'acquisition des éléments cédés* Report de la colonne (1)	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
			Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0%	
Report tableau précédent			-55 734				
FOURGON IVECO 35S11 V13 FORD FIESTA VAN TREND TDCI 75CV FAX LASER SAMSUNG SF5100 CONFIG INFO CM ASSUS PV CONFIG INFO/ COMPTA HP ELITEDES MUR/ETAGERE SOFT.40 MUR/ETAGERES SOFT/P HETRE MOB.BARIERE/DVRS MEZZ.							
Total							
TOTAL A REPORTER			-55 734				

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Néant [] *

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
	Total 1				

	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). [] d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE	Néant	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
		à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice	à 15 % ou 19%		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE	Néant	*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
Prélèv. opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABC CONCORDE — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	3,57
dont apprentis	YF	0,00
dont handicapés	YG	0,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	654 581
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	654 581
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	196 739
Variation négative des stocks	OQ	187 390
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	86 675
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	470 803
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	183 777
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	183 777

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	654 581
Effectifs au sens de la CVAE			EY	3,57
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	Du	01/01/2024	Au	31/12/2024
Date de cessation			HR	

SARL ABC CONCORDE

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds Commercial				76 923
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 587	158	3 429	58 387
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	1 270 968		1 270 968	1 282 950
Total	**1 274 555**	**158**	**1 274 397**	**1 418 260**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				187 390
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 937		10 937	36 484
Fournisseurs débiteurs				2 741
Personnel	710		710	
Etat, impôts sur les bénéfices	500		500	250
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 667		8 667	5 789
Autres créances	460 277		460 277	698 531
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	494 195		494 195	204 230
Total	**975 286**		**975 286**	**1 135 415**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				49 593
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
Total				**49 593**
TOTAL ACTIF	**2 249 840**	**158**	**2 249 682**	**2 603 267**

SARL ABC CONCORDE

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 229 607	2 290 687
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-120 793	-61 080
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	**2 125 314**	**2 246 107**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		194
Associés et dettes financières diverses	76 705	92 552
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 750	16 116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 098	175 817
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	10 370	22 624
. Organismes sociaux	8 571	15 670
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	663	3 746
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	1 212	1 324
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		29 117
Total	**124 368**	**357 160**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**2 249 682**	**2 603 267**

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2024 Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Exercice clos le : 31/12/2024 Durée : 12 mois

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation en charges	Option pour la comptabilisation à l'actif	Non concerné
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles				X
des titres de participation				X
des autres titres immobilisés et des titres de placement				X
Frais externes de formation nécessaires à la mise en service				X
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				X
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé en charges pour l'exercice				X

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	130 561		130 561	
Terrains				
Constructions	31 146		31 146	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 344		14 344	
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	185 599	7 450	189 462	3 587
Immobilisations financières	1 282 950	3 704	15 686	1 270 968
Total	**1 644 599**	**11 154**	**381 199**	**1 274 555**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 638		53 638	
Terrains				
Constructions	31 146		31 146	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 344		14 344	
Autres immobilisations corporelles	127 212	6 674	133 728	158
Total	**226 340**	**6 674**	**232 856**	**158**

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		
Frais d'augmentation de capital.....		

Frais de développement :

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
			structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
- dont frais de développement						
- dont fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	187 390		187 390	
Total	**187 390**		**187 390**	

Dépréciation des stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce Non recensé

Clients		
Autres créances		

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	481 091	481 091	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières		
Clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Disponibilités		

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif				
Total				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	500	30,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	500	30,00

Provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour risques & charge				
Total				

Etat des dettes :	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	14 098	14 098		
Dettes fiscales et sociales	20 816	20 816		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	76 705	76 705		
Produits constatés d'avance				
Total	**111 619**	**111 619**		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières	
Fournisseurs	
Autres dettes	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Frais de développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice

Dettes garanties par des suretés réelles Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Dont apprentis

Dont handicapés

Engagements de retraite et avantages similaires

Autres informations significatives Non recensé

S.A.R.L. ABC CONCORDE

MAISON DE LA LITERIE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15.000 €uros
Siège social : ZAC DE LA CONDAMINE - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 401 540 877

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.
Les comptes ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Au cours de cette Assemblée, vous aurez à approuver les comptes et les conventions, à affecter le résultat et à donner quitus à la gérance.
Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

MARCHE DES AFFAIRES

Le tableau suivant fait apparaître, à travers les postes les plus significatifs, la marche de la Société au cours de cet exercice :

CHIFFRES ET POSTE	2023	2024
Chiffre d'affaires H.T.	992.164	654.581
Total des produits d'exploitation	994.064	654.709
Total des charges d'exploitation	1.061.308	1.075.602
Résultat d'Exploitation	- 67.243	- 420.893
Résultat Financier	4.030	1.673
Résultat Exceptionnel	- 2.133	298.428
Résultat Net Comptable	- 61.080	- 120.793

EVOLUTION PREVISIBLE

Dans une conjoncture parfois délicate, il nous est difficile de prévoir l'évolution de l'exercice en cours.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Cession des deux fonds de commerces exploités par la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à vous signaler à ce titre, l'objet de notre Société ne justifiant pas ce type d'activité.

PRISE DE PARTICIPATION
Néant

ACQUISITION DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL D'UNE AUTRE SOCIETE
Néant

ACTIVITES DES FILIALES
Néant.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES
Néant.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
Ainsi que vous le constatez, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes clos au **31/12/2024** font ressortir un **déficit net de 120.792,57 €uros** que nous vous proposons d'affecter ainsi :

- **Autres Réserves : - 120.792,57 €uros.**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
Pour répondre aux dispositions de l'article L.223-16 du Code de Commerce, nous vous rappelons pour les trois dernières années, les distributions de dividendes intervenues selon les caractéristiques suivantes :

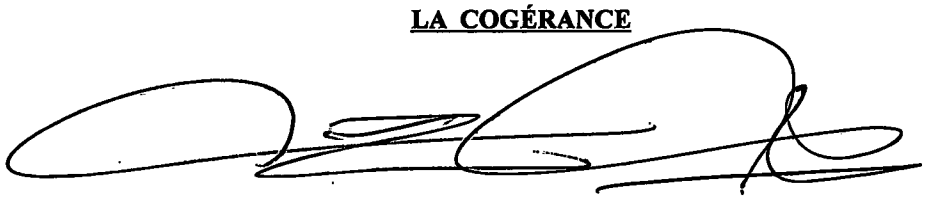
Néant.

DEPENSES NON PRISES EN CHARGE DU POINT DE VUE FISCAL
De plus, nous vous signalons, conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I. que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge d'autres dépenses non admises par l'Administration fiscale telles que définies par l'article 39-4 du C.G.I.

CONCLUSION - QUITUS A LA GERANCE
Nous espérons que les résolutions proposées auront votre agrément et vous voudrez bien donner quitus à la cogérance de sa gestion.

Nous sommes maintenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et,
Vous prions de croire, Chers Associés, à l'assurance de nos sentiments distingués.

LA COGÉRANCE



S.A.R.L. ABC CONCORDE

MAISON DE LA LITERIE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15.000 €uros
Siège social : ZAC DE LA CONDAMINE - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 401 540 877

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, les opérations ou conventions visées audit article :

1. ***Facturation de prestations diverses de franchise et de publicité par la SA IFP, dont Monsieur ELMALEK est le fondateur, facturées en vertu d'un contrat liant les deux sociétés :***
 Charges constatées pour l'exercice clos le 31.12.2024 : 22.545,00 €uros H.T.

2. ***Facturation de prestations diverses par la SARL 2C2L HOLDING, dont Monsieur LIEGE Laurent et Christophe sont les fondateurs, facturées en vertu d'un contrat liant les deux sociétés :***
 Charges constatées pour l'exercice clos le 31.12.2024 : 18.883,33 €uros H.T.

J'espère que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

LA GERANCE



S.A.R.L. ABC CONCORDE

MAISON DE LA LITERIE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15.000 €uros
Siège social : ZAC DE LA CONDAMINE - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 401 540 877

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 13 JUILLET 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 13juillet, à 14 Heures,
Les Associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

D'après la feuille de présence, signée par les Membres à leur entrée, sont présents ou représentés :

- **Monsieur Laurent LIEGE**, Co-Gérant, propriétaire de 63 parts, numérotées de 126 à 189,63 PARTS
- **Monsieur Christophe LIEGE**, Co-Gérant, propriétaire de 62 parts, numérotées de 190 à 250, ci.....62 PARTS
- **La Société IFP**, Représentée par M. Pierre ELMALEK, propriétaire de 125 parts, numérotées de 251 à 375ci.....125 PARTS
- **Monsieur LIEGE Christian**, propriétaire de 250 parts, numérotées de 1 à 125 et de 376 à 500, ci.....250 PARTS

Total des parts présentes :500 PARTS,
sur les 500 Parts composant le Capital Social, tel qu'il résulte sur la feuille de présence.

Monsieur LIEGE Christophe préside la séance en sa qualité de Co-Gérant.
Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code de commerce,
- l'Inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des Associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.
Puis le Président rappelle que l'Ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- La lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice clos le **31 Décembre 2024**.
- Lecture du Rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du Rapport de gestion. Puis, il ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées, notamment au sujet des perspectives de l'exercice en cours.
La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**, les approuve tels qu'ils ont été présentés, et donne à la gérance quitus de sa gestion.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code de commerce, approuve ces conventions.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale décide d'affecter **le déficit net comptable** de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** qui s'élève à la somme de **120.792,57 €uros** de la façon suivante :

- **Autres Réserves : - 120.792,57 €uros.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge d'autres dépenses non admises par l'Administration fiscale telles énoncées à l'Article 39-4 du C.G.I.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :
Conformément aux dispositions de l'article L.223-16 du Code de Commerce, l'assemblée Générale donne acte à la gérance du rappel dans son rapport, des distributions de dividendes intervenues courant ces trois dernières années, et ayant les caractéristiques suivantes :

- Néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :
L'Assemblée approuve la rémunération de la gérance, soit pour **l'exercice 2024 : 58.592,30 €uros brute**. Et la reconduit pour l'exercice à venir à hauteur de **60.000,00 €uros** brute annuelle.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne souhaitant intervenir au titre de la rubrique " Questions diverses ", la séance est levée.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Les Associés

Mr Christian LIEGE — **La SARL IFP** Représentée par M. Pierre ELMALEK — **Mr Laurent LIEGE**

Le président & co-gérant
Mr LIEGE Christophe

S.A.R.L. ABC CONCORDE

MAISON DE LA LITERIE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 15.000 €uros
Siège social : ZAC DE LA CONDAMINE - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

RCS MONTPELLIER 401 540 877

TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 13 JUILLET 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

PREMIERE RESOLUTION :
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur l'activité de la Société, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice écoulé, les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus à la gestion.

DEUXIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code de commerce, approuve ces conventions.

TROISIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale décide d'affecter **le déficit net comptable** de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** qui s'élève à la somme de **120.792,57 €uros** de la façon suivante :

- **Autres Réserves : - 120.792,57 €uros.**

QUATRIEME RESOLUTION :
L'Assemblée Générale, prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge d'autres dépenses non admises par l'Administration fiscale telles qu'énoncées à l'Article 39-4 du C.G.I.

CINQUIEME RESOLUTION :
Conformément aux dispositions de l'article L.223-16 du Code de Commerce, l'assemblée Générale donne acte à la gérance du rappel dans son rapport, des distributions de dividendes intervenus courant ces trois dernières années, et ayant les caractéristiques suivantes :

- Néant.

SIXIEME RESOLUTION :
L'Assemblée approuve la rémunération de la gérance, soit pour **l'exercice 2023 : 58.592,30 €uros brute**. Et la reconduit pour l'exercice à venir à hauteur de 60.000,00 €uros brute annuelle.

LA GERANCE

